



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020 à 19H30  
Salle Polyvalente de Saulny**

**Présidente de séance** : Mme SPORMEYEUR Nathalie, Maire

**Membres présents** : VERONESE Frédéric, FURLAN Rose, SUTTER Dominique, LECLERE Daniel, Hervé LASSALAS, RHIM Jean-Paul, TARAL Jean-Claude, LAUBERTEAUX Thierry, SONDAG Valérie, VIGNERON Francine, VIGNET Guy, GOUILLAUD Serge, CHRISTMANN Hélène, IGLESIA Evelyne

**Membres absents excusés** : /

**Présence** : 15 / 15, le quorum est atteint

**Secrétaire de séance** : Dominique SUTTER a été désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est validé.

**Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes**

**1 Constitution des commissions communales permanentes**

Le Maire souhaite la bienvenue à Madame Hélène CHRISTMANN, conseillère municipale installée depuis le 28 septembre 2020, date effective de la démission de Madame Frédérique TANCHOT.

**Précision apportée sur l'installation de MME CHRISTMANN :**

Cette installation ne donnant pas lieu à délibération **puisqu'elle est de droit** n'a pas à être inscrite à l'ordre du jour de la séance.

**Article L 270 du Code Electoral** : le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. **Le mandat débute dès la vacance du siège** et le Maire doit convoquer le suivant de liste, **devenu automatiquement conseiller municipal**, à la plus proche réunion du conseil **sans qu'aucune décision formelle ne soit requise pour compléter le conseil municipal**.

Le Maire informe l'assemblée que Madame Hélène CHRISTMANN accepte de remplacer Madame TANCHOT dans toutes les commissions dans lesquelles elle siégeait.

Plusieurs modifications sont faites dans les commissions et une 7ème commission est créée pour la sécurité et les transports. Elles sont dorénavant constituées ainsi :

**Commission des Finances :**

Frédéric VERONESE, Guy VIGNET, Francine VIGNERON, Dominique SUTTER, Rose FURLAN, Hervé LASSALAS

**Commission de l'Urbanisme et des travaux :**

Frédéric VERONESE, Guy VIGNET, Jean-Paul RHIM, Jean-Claude TARAL, Dominique SUTTER, Valérie SONDAG, Daniel LECLERE, Serge GOUILLAUD

**Commission de l'environnement, du patrimoine, de l'agriculture et des forêts :**

Dominique SUTTER, Thierry LAUBERTEAUX, Valérie SONDAG, Jean-Claude TARAL, Evelyne IGLESIA, Frédéric VERONESE, Serge GOUILLAUD

**Commission des affaires sociales, seniors, handicapés et services :**

Rose FURLAN, Evelyne IGLESIA, Valérie SONDAG, Jean-Paul RHIM, Thierry LAUBERTEAUX, Hélène CHRISTMANN

**Commission des animations et cérémonies, de la vie associative et communication :**

Dominique SUTTER, Frédéric VERONESE, Jean-Paul RHIM, Guy VIGNET, Evelyne IGLESIA, Valérie SONDAG, Rose FURLAN, Hélène CHRISTMANN

## **Commission à la jeunesse, aux affaires scolaires, au périscolaire et aux sports :**

Daniel LECLERE, Francine VIGNERON, Jean-Claude TARAL, Thierry LAUBERTEAUX, Hélène CHRISTMANN

## **Commission à la sécurité et aux transports :**

Daniel LECLERE, Thierry LAUBERTEAUX, Valérie SONDAG, Jean-Claude TARAL, Frédéric VERONESE, Hervé LASSALAS

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les modifications proposées

### **2 Approbation de la modification des statuts de Metz Métropole**

La délibération du Conseil Métropolitain en date du 28 septembre 2020 approuve la modification des statuts de Metz Métropole : transfert de compétences du département, répartition des Sièges, changement d'adresse.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de Metz Métropole.

### **3 Adhésion à des groupements de commandes permanents**

La commune a la possibilité d'adhérer aux 48 groupements de commandes permanents à la carte instaurés par Metz Métropole. Cela permet d'obtenir des tarifs dans divers domaines (sel de déneigement, balayeuse, matériel de bureau,...). On peut ensuite y faire appel ou non, en choisir un ou plusieurs.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention d'adhésion à des groupements de commandes permanents.

### **4 Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Frédéric Véronèse fait part à l'Assemblée du besoin ponctuel de disponibilités dû notamment au pic habituel des dépenses en début d'année : dernière annuité de prêt concernant l'immeuble communal 35 rue de Metz, la multirisque de la commune, une assurance couvrant le salaire et les charges sociales du personnel en cas de maladie et les différents contrats de maintenance en particulier celui concernant l'installation et les logiciels informatiques de la mairie.

60.000 € devraient suffire.

Le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à retenir l'offre reçue le 26 novembre 2020 : un taux de 0,88 % au Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 60.000 € selon les conditions figurant à la proposition présentée et à signer le contrat à intervenir

### **5 Création d'un cinquième columbarium**

Il est nécessaire d'implanter un columbarium supplémentaire. Il a été choisi un columbarium de 24 places à 18 288 € HT, soit 21 945,60 € TTC.

Il sera financé pour 4 572 € HT par une subvention au titre de la DETR (subvention de l'Etat), pour 6 858 € HT par le Fond de concours de Metz métropole. Il restera à charge de la commune 10 515,60 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet.

### **6 Augmentation des loyers communaux au 01/01/2021**

Rose Furlan rappelle au Conseil que

- les baux de location des appartements communaux comportent une clause de révision annuelle de loyer faisant référence à l'indice de référence des loyers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007
- les montants des loyers ont été gelés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019
- au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ils ont subi une augmentation de 2,4 %
- au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ils ont subi une augmentation de 1,7 %.

Elle propose de geler la revalorisation de leur montant au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de maintenir les avances sur charges à leur valeur actuelle. Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

## **7 Fixation des crédits scolaires 2021**

Daniel Leclere propose à l'assemblée de maintenir pour 2021 la dotation annuelle attribuée à l'école maternelle à 85 € par élève, soit un total de 4.930 € (85 x 58 élèves), et celle attribuée à l'école élémentaire à 80 € soit un total de 6.080 € (80 x 76 élèves). Il précise que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission des affaires scolaires réunie le jeudi 3 décembre dernier.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

## **8 Demande de subvention présentée par l'école élémentaire dans le cadre d'une classe de neige**

Daniel Leclere présente le projet de Mme Isabelle Masson-Veynard, d'organiser une classe de neige du 24 au 30 janvier 2021 à ARVIEUX (Hautes Alpes) pour 28 élèves.

Il précise que le coût par élève est de 570 € allégé par une participation de la coopérative scolaire de 50 €, de l'association « Les Petits Saulniots » de 15 €, et par l'organisation de ventes de cartes de Noël, de fromage et de chocolats dont l'apport financier par élève peut être estimé à 60 €.

Il propose d'octroyer 75 € par élève pour cofinancer cette sortie scolaire, ce qui ferait un total de 2.100 € et ajoute que la commission des affaires scolaires réunie le jeudi 3 décembre 2020 a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à cette demande.

## **9 Détermination de la durée d'amortissement des attributions de compensation d'investissement versées à Metz Métropole**

La commune a versé à Metz métropole 43 565 € à Metz Métropole pour la réfection des voiries. C'est assimilé à une subvention d'investissement qui doit être amortie. L'amortissement est prévu pour une durée d'un an.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette décision.

## **10 Contrat groupe d'assurance statutaire**

Le Maire propose d'adhérer au contrat collectif mis en place par le centre de gestion pour couvrir les obligations de la commune envers le personnel titulaire ou non titulaire en cas de maladie :

- Le marché d'assurance est attribué à AXA France Vie (Assureur) et Gras Savoye Berger Simon (gestionnaire du contrat).
- La durée du contrat est de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.
- Le contrat est résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion à cette assurance

## **11 Modification du tableau des emplois**

Le Maire informe l'assemblée du fait qu'un adjoint technique principal de 2ème classe en place remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Elle précise qu'un tableau d'avancement a été établi le 11 décembre 2019 et présenté à la commission administrative paritaire le 6 février dernier qui a émis un avis favorable à compter du 20 décembre 2020.

Elle propose par conséquent de créer l'emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe et de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 20 décembre 2020.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

## **12 Présentation du rapport de concession 2020 pour le service public de l'électricité**

Le Maire précise que ce rapport est tenu à la disposition du public en mairie.  
Le Conseil Municipal en prend acte.

## **13 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2019**

Le Maire précise que ce rapport est tenu à la disposition du public en mairie et qu'il est consultable sur le site internet <http://siegvo.nerim.net>  
Le Conseil Municipal en prend acte.

## **14 Divers**

Le Maire informe l'assemblée de la candidature de Mme Hélène CHRISTMANN au remplacement de Mme Frédérique TANCHOT, conseillère municipale démissionnaire, au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.  
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la candidature de Mme Hélène CHRISTMANN au CCAS de Saulny.

## **15 Décision budgétaire modificative n°2/2020**

Le Maire propose à l'assemblée de modifier le budget primitif : transfert de 2400 € du chapitre « charges de personnel » vers le chapitre « autres charges de gestion courantes ».  
Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20H et divers points sont abordés.

### **Autres sujets :**

- Communication : les comptes-rendus des commissions seront diffusés à tous les élus du conseil municipal. Si un élu observe un dysfonctionnement dans la commune ou si un habitant lui en fait part, cela peut être signalé sur l'adresse mail de la mairie
- Fibre : le Maire a pris en charge ce dossier et indiqué fermement son mécontentement à Metz Métropole. Actions en cours : contact direct avec les entreprises (sous-traitants d'Orange), sollicitations de Metz Métropole dans un collectif avec d'autres communes dans la même situation, visite pour implantation des poteaux dans les rues où les réseaux secs ne sont pas enfouis.
- Chasse : il est rappelé que les informations sur les battues sont sur le site Internet. De plus, un rappel est fait dans la semaine avant la battue sur la page Facebook et sur le panneau lumineux. La nécessité d'enrayer la prolifération des sangliers a augmenté le nombre de battues.
- Conseil des sages : Rose Furlan a pris le relais sur ce dossier. Elle a sollicité déjà quelques personnes et élabore une charte de fonctionnement qu'elle proposera au conseil municipal avant la mise en place du conseil des sages.

A Saulny, le 15/12/2020  
Le Maire,

Nathalie SPORMEYEUR